



PROCÈS-VERBAL

Commission Ententes et Volontariats N° 2 Réunion du mardi 1^{er} août 2023

Responsable : M. Tony CIZEAU

Présents : MM. Jean-Michel DENONIN – Laurent LEGENDRE – Maurice FOURNILLON.

☆☆☆☆☆☆☆☆

VOLONTARIATS :

Correspondances :

Mail du club de Montrichard CA du 26.07.2023 : Volontariat U17

Mail du club de St Gervais AS du 23.07.2023 : Volontariat U17

Mail du club de Chitenay/Cellettes US du 21.07.2023 : Volontariat U17

Mail du club de La Chaussée ASJ du 21.07.2023 : Volontariat U17

Considérant les correspondances reçues ci-dessus et après étude des explications fournies, la Commission Départementale a décidé de retenir **à titre exceptionnel** toutes les équipes qui ont postulé au volontariat U17 pour la saison 2023/2024.

Vous trouverez en annexe n° 1 les classements mis à jour des volontariats Jeunes D1 (U11 à U18) établis pour la saison 2023/2024 - Phase 1 au regard de cette décision.

La Commission transmet le présent PV à la Commission des Compétitions et des Calendriers.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel Général dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192 des Règlements Généraux de la F.F.F.

ENTENTES :

La Commission Départementale a examiné les demandes d'ententes pour la saison 2023/2024. Vous trouverez ci-dessous les avis et observations émises par la Commission ainsi que les tableaux des ententes autorisées pour la saison 2023/2024 publiés en annexe du présent PV.

La Commission demande aux clubs concernés par ces observations d'adresser un mail officiel pour clarifier leur situation.

Pour information, le club cité en premier et apparaissant en caractères gras en face de chaque catégorie est retenu comme club support vis-à-vis des obligations jeunes.

- 1- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de CHOUZY/ONAIN AS – ORCHAISE ASL – HERBAULT JF**
U15 : ORCHAISE ASL – CHOUZY/ONZAIN AS – HERBAULT JF
U15 : CHOUZY/ONZAIN AS – ORCHAISE ASL – HERBAULT JF

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

- 2- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de CONTRES AS – OISLY AS**
U7 : CONTRES AS – OISLY AS
U9 : CONTRES AS – OISLY AS
U11 : CONTRES AS – OISLY AS

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

- 3- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ST LAURENT/LA FERTE CA – LAILLY EN VAL CA**
U15 : ST LAURENT/LA FERTE CA – LAILLY EN VAL CA

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable et transmet la demande d'entente au District 45 pour information.

- 4- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ST MARTIN US – ATL ES SENIORS F : ST MARTIN US – ATL ES**

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

- 5- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de VILLIERS FC – NAVEIL JS SENIORS (D4) : VILLIERS FC – NAVEIL JS**

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

Observations : Les joueurs de VILLIERS FC ne peuvent jouer dans l'équipe de NAVEIL JS 1 et les joueurs de NAVEIL JS ne peuvent jouer dans l'équipe de VILLIERS FC 1.

- 6- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de SOUDAY LS – LE GAULT FC
SENIORS (D4) : LE GAULT FC – SOUDAY LS

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

Observations : Les joueurs de LE GAULT FC ne peuvent jouer dans l'équipe de SOUDAY LS 1.

- 7- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de CORMERAY JS – CHEVERNY ESCC
U7 : CHEVERNY ESCC – CORMERAY JS
U9 : CHEVERNY ESCC – CORMERAY JS
U11 : CORMERAY JS – CHEVERNY ESCC
U13 : CHEVERNY ESCC – CORMERAY JS

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

- 8- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONTOIRE STADE – ST MARTIN US
SENIORS (D4) : MONTOIRE STADE – ST MARTIN US

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

Observations : Les joueurs de MONTOIRE STADE ne peuvent jouer dans l'équipe de ST MARTIN US 1 et les joueurs de ST MARTIN US ne peuvent jouer dans l'équipe de MONTOIRE STADE 1.

- 9- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ROMORANTIN SO –
VILLEFRANCHE ES
U15 : ROMORANTIN SO – VILLEFRANCHE ES

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

- 10- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ROMORANTIN SO –
VILLEFRANCHE ES
U13 (Equipe 2) : ROMORANTIN SO – VILLEFRANCHE ES

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

Observations : La Commission demande aux clubs de confirmer que cette entente ne concerne que l'équipe 2 en U13.

- 11- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de SALBRIS AS – SOUESMES SS –
THEILLAY US – SELLES ST DENIS DR
U11 : SALBRIS AS – SOUESMES SS – THEILLAY US – SELLES ST DENIS DR
U13 : SALBRIS AS – SOUESMES SS – THEILLAY US – SELLES ST DENIS DR
U15 : SALBRIS AS – SOUESMES SS – THEILLAY US – SELLES ST DENIS DR
U17 : SALBRIS AS – SOUESMES SS – THEILLAY US – SELLES ST DENIS DR

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

Observations : La Commission demande aux clubs de confirmer ces ententes sachant que :

- le club de SOUESMES SS doit être club support vis-à-vis des obligations Jeunes (1 équipe à 11 et 1 équipe à 8 ou à 5),
- le club de SELLES ST DENIS DR doit être club support vis-à-vis des obligations Jeunes (1 équipe comprise entre les catégories U9 à U18) ou avoir une équipe U9.

12- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS

U15 : MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

13- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS

U17 (Equipe 2) : ST GERVAIS AS – MONT/BRACIEUX AJS

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

Observations : La Commission demande aux clubs de confirmer que cette entente ne concerne que l'équipe 2 en U17.

14- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS

U13 (Equipe 3) : MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

Observations : La Commission demande aux clubs de confirmer que cette entente ne concerne que l'équipe 3 en U13.

15- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS

U11 (Equipe 3) : ST GERVAIS AS – MONT/BRACIEUX AJS

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

Observations : La Commission demande aux clubs de confirmer que cette entente ne concerne que l'équipe 3 en U11.

16- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS

U7

U9

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie pour les catégories U7 et U9.

17- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de FOOT SUD 41 – ROMO FR TURQUE
U13 (Equipe 3) : FOOT SUD 41 – ROMO FR TURQUE

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

Observations : La Commission demande aux clubs de confirmer cette entente sachant que :

- cette entente ne concerne que l'équipe 3 en U13,
- le club de ROMO FR TURQUE doit être club support vis-à-vis des obligations Jeunes (1 équipe comprise entre les catégories U9 à U18) ou avoir une équipe U9.

18- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ASSMC – SOUDAY LS – SAVIGNY AG
U13 : SOUDAY LS – ASSMC – SAVIGNY AG
U15 : SOUDAY LS – ASSMC – SAVIGNY AG

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

19- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ASSMC – SOUDAY LS – SAVIGNY AG
U11
U18

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie pour les catégories U11 et U18.

20- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de NAVEIL JS – VILLE AUX CLERCS LP SENIORS F

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie pour la catégorie SENIORS F.

21- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de CHER SOLOGNE FOOTBALL – CMSR – USRPM – ST AIGNAN/NOYERS US
U8 F
U11 F
U13 F
U15 F
U18 F

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie pour les catégories U8 F, U11 F, U13 F, U15 F et U18 F.

22- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de SOINGS AS – MUR AS
U7
U9
U11

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie pour les catégories U7, U9 et U11.

23- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de SOINGS AS – MUR AS – CONTRES AS
– OISLY AS
U13
U15
U17
U18

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie pour les catégories U13, U15, U17 et U18.

24- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MUIDES/ST DYE US – THOURY US
U7 : MUIDES/ST DYE US – THOURY US
U11 : MUIDES/ST DYE US – THOURY US
U13 : MUIDES/ST DYE US – THOURY US

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

Observations : La Commission informe les clubs que les documents de déclaration d'ententes ne sont pas parvenus au District.

25- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ST AIGNAN/NOYERS US – USRPM –
COUFFY/CHATEAUVIEUX/SEIGY AS
U11 : ST AIGNAN/NOYERS US – USRPM – COUFFY/CHATEAUVIEUX/SEIGY AS

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

Observations : La Commission informe les clubs que les documents de déclaration d'ententes ne sont pas parvenus au District.

26- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ST AIGNAN/NOYERS US –
COUFFY/CHATEAUVIEUX/SEIGY AS
U15 : ST AIGNAN/NOYERS US – COUFFY/CHATEAUVIEUX/SEIGY AS

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

Observations : La Commission informe les clubs que les documents de déclaration d'ententes ne sont pas parvenus au District.

Le Responsable de la Commission

Tony CIZEAU

Publié, le 16 août 2023